

Rentrée scolaire du lycée 2024-2025 Site Les Cordeliers

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire et la liste des documents à préparer.

Les horaires de la rentrée : Lundi 2 septembre: 13H30

Pour cette journée, les élèves seront pris en charge par leur professeur principal tout l'après-midi.

Rentrée des internes : Lundi 2 septembre à 10H00

Journée d'intégration : voir imprimé 3

Début des cours : Mardi 3 septembre ou mercredi 4 septembre selon la journée d'intégration.

Les Horaires de cours :

	Matin	Après-midi
Séquence 1	8H00-8H55	13H35-14H30
Séquence 2	9H00-9H55	14H35-15H25
Récréation	9H55-10H10	15H25-15H40
Séquence 3	10H10-11H00	15H40-16H30
Séquence 4	11H05-12H00	16h35-17h30
Séquence 5*	12h05-13h00	

* En fonction des options

Self le mercredi midi :

Un forfait annuel d'un montant de 150 € est proposé aux élèves qui souhaitent déjeuner le mercredi midi en raison de cours le mercredi après-midi ou en fonction des horaires de transport. Le règlement devra être effectué par chèque au service comptable à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

Fournitures et calculatrice :

Il n'y a pas de liste de fournitures en seconde. Chaque élève s'organise comme il le souhaite (cahier, trieur...).

A la rentrée, certains professeurs pourront donner des indications pour les fournitures nécessaires à leur matière. Une blouse est obligatoire pour les travaux pratiques de physique-chimie et de SVT.

A partir de la classe de 2nde, les élèves utilisent la **calculatrice Numworks**. **Les enseignants de lycée ne travaillent qu'avec celle-ci**. Son achat est par conséquent obligatoire.

Si vous le souhaitez, vous pourrez vous la procurer à la rentrée via l'établissement qui effectuera une commande groupée après avoir recensé les élèves intéressés.

Elle sera remise fin septembre contre un chèque de 75€ à l'ordre de l'OGEC des Cordeliers.

Location des livres :

Les livres sont loués en lycée. Ils devront être couverts. Une fiche se trouve collée à l'intérieur ; elle doit être remplie avec le nom, prénom et la classe de l'élève. Elle doit y rester sans être déchirée ou sans être recouverte de « blanco » sinon le livre vous sera facturé.

Ils seront remis la semaine de la rentrée en échange d'un chèque de caution de 150€ (non encaissé) à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers et du règlement de la location qui s'élève à 80€. Son règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

En cas de dégradation du livre, celui-ci sera facturé entièrement ou en partie en fonction de son état.

Réunion de rentrée :

La rencontre entre les parents et le professeur principal aura lieu le lundi 9 septembre 2024 en salle visio-conférence.

A 18H00 pour les 2D – 2E – 2G

A 19H00 pour les 2A – 2B – 2C – 2F

Le jour de la rentrée, chaque élève remettra à son professeur principal :

- Autorisation de sortie sur le temps du midi (imprimé 2)
- Autorisation pour la journée d'intégration (imprimé 3)
- Bulletin d'inscription en pastorale pour les volontaires
- Un chèque de 75€ pour l'achat de la calculatrice
- Pour les livres un chèque de caution de 150€ et un chèque de règlement de la location de 80€.



Merci de ne pas envoyer les documents par courrier avant la rentrée.

Autorisation de sortie sur le temps du midi pour les lycéens demi-pensionnaires ou pensionnaires

CLASSE

Madame, Monsieur,.....

Autorisent leur fils – fille

A sortir entre **12 H 00 et 13 H 30**

et dégagent l'établissement de toute responsabilité.

Les élèves demi-pensionnaires et internes concernés par cette autorisation de sortie **doivent obligatoirement déjeuner** dans l'établissement avant de sortir

Date :

Signature : (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

NB : Document à remettre le jour de la rentrée à l'accueil

Madame, Monsieur,

Afin d'aborder au mieux la rentrée en classe de seconde et de permettre aux élèves d'apprendre à se connaître, l'établissement propose une journée d'intégration aux élèves.

Cette année, les élèves participeront à une initiation au golf ou au char à voile selon leur classe le mardi 3 septembre ou jeudi 5 septembre.

Le coût de cette journée est de 20€ (frais de transport et d'encadrement inclus). Ce montant sera mis sur la facture annuelle afin de lisser le coût sur l'année.

Les élèves arriveront au lycée à 8H et seront de retour pour 16H30

Les élèves **externes et demi-pensionnaires amèneront leur pique-nique.**

Le pique-nique sera fourni aux internes.

Votre enfant viendra avec des vêtements adaptés à cette journée: vêtements de sport, chaussures de marche, sac à dos, crème solaire, casquette, vêtement de pluie. La sortie sera maintenue même en cas de mauvais temps.

Mme LE BIHAN
Responsable niveau 2^{nde}



Journée d'intégration 2^{nde} – Coupon réponse à remettre obligatoirement au professeur principal le jour de la rentrée.

Madame, Monsieur ont pris connaissance de la journée d'intégration.

Nom..... Prénom Classe : 2^{nde}

Date et signature

	Coût	Secondes	Premières & Terminales
Externes : contribution famille ¹	Forfait annuel	657€	720€
	Mensuel (sur 10 mois)	65,70€	72,00€
Demi-pensionnaires : contribution famille + demi-pension	Forfait annuel	1557€ = 657€+900€	1620€ = 720€ + 900€
	Mensuel (sur 10 mois)	155,70€	162,00€
Internes : contribution aux familles + pension	Forfait annuel	3657€ = 657€ + 3000€	3828€ = 720€ + 3108€
	Mensuel (sur 10 mois)	365,70€	382,80€

⁽¹⁾ Contribution famille : Cette somme recouvre la participation des dépenses non prises en charge par l'état (constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques...), tous les frais de fonctionnement et les cotisations de participation aux structures de l'enseignement catholique à l'exception de la cotisation A.P.E.L.

Le **coût mensuel** indiqué ci-dessus n'intègre pas la cotisation APEL, les fournitures, les TD... Les frais se rapportant à ces rubriques sont ajoutés, s'il y a lieu, aux prélèvements.

Déjeuner supplémentaire

- Prix du repas occasionnel pour les externes : 7€ (*Possibilité de régler plusieurs repas*)
- Prix du repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires : 5€
- Forfait annuel repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires (option - transport) : 150€

Réductions annuelles :

Externat et demi-pension

A partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 10% de réduction sur la contribution des familles sera appliquée à toute la fratrie.

Internat

Pour les familles ayant deux enfants (et plus) internes dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 20% de réduction sur les frais de restauration et hébergement sera appliquée pour le 2^{ème} enfant et les suivants.

Absences

Absence pour maladie d'au moins 5 jours consécutifs : 50% du prix des repas (sur demande écrite des familles avec présentation d'un justificatif).

Départ en cours de trimestre

La contribution des familles est due au prorata temporis pour tout trimestre commencé.

Le statut d'un élève est défini au moment de l'inscription. Les changements en cours d'année - au demeurant exceptionnels - sont soumis à autorisation préalable. **Ils ne peuvent avoir lieu en cours de trimestre.**

Impayés

En cas d'impayés durables et de non réponses aux lettres de rappel, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes dues.

Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avvertir afin que soient trouvées des solutions.